

# Lettre d'information

Décembre 2025

Aussi disponible en néerlandais et anglais

Visitez: [www.taxisquare.be](http://www.taxisquare.be)



## **Fixez votre 'plus-value historique' au 31.12.2025, mais ...**

- Il est très probable qu'à partir de 2026, une personne physique réalisant une plus-value 'normale' sur des actifs financiers visés (p. ex. actions, cryptomonnaies, ETF, l'or, certains produits d'assurance), autrement que par le biais d'un apport d'actions, sera exposée à 10% de taxe sur les plus-values. En cas d'une participation minimale de 20%, vous bénéficieriez d'une exonération d'EUR 1.000.000; sinon elle s'élève à EUR 10.000.
- Les soi-disant 'plus-values historiques' – accumulées jusqu'au 31.12.2025 – seront aussi exonérées. Jusqu'au 31.12.2026, le contribuable pourra fixer la valeur de marché au 31.12.2025 des actifs financiers non cotés.
- Afin de limiter des discussions avec le fisc, le législateur accepte le montant le plus élevé du résultat des méthodes de valorisation suivantes: une valeur résultant d'une transaction conclue avec un tiers, de la constitution ou d'une augmentation de capital ayant lieu en 2025, la valeur de marché basée sur un contrat ou une offre de vente contractuelle existante en 2026. Pour des actions ou actifs financiers similaires, la valeur correspondant aux capitaux propres de la société plus 4 fois l'EBITDA de l'exercice comptable le plus récent clôturé avant 2026 peut aussi être utilisée. Cependant, de la pratique, il ressort qu'un multiple de 4 est relativement bas.
- Le contribuable peut aussi faire appel à un réviseur d'entreprises (autre que le commissaire de la société) ou à un expert-comptable indépendant agréé. Faites attention: le fisc peut contester cette valorisation s'il la juge non conforme au marché.
- Pour les contrats d'assurance il faut utiliser la réserve d'investissement ou la somme supérieure des primes déjà versées au 31.12.2025.
- Le contribuable a le droit de démontrer une valeur d'acquisition pre-2026 plus élevée que la valeur de marché au 31.12.2025. Si ces actifs seront aliénés jusqu'au 31.12.2030, la plus-value taxable sera calculée en fonction de cette valeur d'acquisition. En cas d'acquisitions étaillées avant 2026, la valeur d'acquisition moyenne par actif financier sera retenue.
- Faites attention: lorsque l'actif financier est acquis avant 2026, une 'moins-value historique' n'est pas déductible des plus-values taxables réalisées à partir de 2026.
- Faites attention: un dividende distribué relatif à l'exercice comptable 2025 réduit la valeur de marché! Dès lors, la distribution d'un dividende intermédiaire en 2026 est une meilleure option.
- Faites attention: une valeur (élevée) au 31.12.2025 pourrait avoir un impact (fiscal) sur des transactions ultérieures, p.ex. la base imposable d'un droit de succession ou d'une donation taxable, le rachat d'un associé, un divorce, etc.